



- COMITÉ SCIENTIFIQUE RECONNU DANS CHAQUE MATIÈRE
- TOUTE L'ACTUALITÉ DU THÈME TRAITÉ
- LES TEXTES PRINCIPAUX ACTUALISÉS
- L'ÉTUDE COMPLÈTE DU SUJET
- SAUVEGARDE DE VOTRE FORMATION
- DES CODES D'ACCÈS VALABLES 12 MOIS
- LEXBASE
- FORUM DE DISCUSSION

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS (MAI À SEPTEMBRE 2024)

Formateur(s)

Bruno Dondero, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Avocat associé CMS Francis Lefebvre;

Notions et questions abordées

Programme

I - Nouveaux textes

A - Loi du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France

- Actions à droit de vote multiple
- Régime des augmentations de capital
- Dématérialisation des décisions collectives d'associés et d'actionnaires (sociétés civiles, SNC, SARL, sociétés par actions)
- Organes d'administration et de surveillance des sociétés commerciales
- Autres mesures.

B - Décret n° 2024-751 du 7 juillet 2024 réformant le régime de la dissolution et de la liquidation des sociétés

- Contexte et motifs de l'adoption du décret ;
- Impact du texte sur les opérations de dissolution-confusion et de liquidation.

C - Décrets des 1er et 14 août 2024 relatifs à l'exercice en société des professions juridiques et judiciaires

- Focus sur le décret n° 2024-872 du 14 août 2024 (avocats).

II - Jurisprudence marquante

A - Droit des sociétés

- Cass. com., 29 mai 2024, n° 21-21559, Bull. : nullité d'une AG irrégulièrement convoquée ;
- Cass. com., 29 mai 2024, n° 22-13710, Bull. : contestation du quorum d'une AG ;
- Cass. com., 19 juin 2024, n° 22-15851, Bull. : renonciation de l'époux à revendiquer la qualité d'associé ;
- Cass. com., 10 juil. 2024, n° 22-15836, Bull. : modification des droits attachés aux actions de préférence et conversion ;
- Cass. civ. 3ème, 11 juil. 2024, n° 23-10013, Bull. : abus de majorité / contestation par l'usufruitier d'une décision collective ;
- Cass. com., 18 sept. 2024, n° 22-23.054, Bull. : détention obligatoire du capital social par des professionnels et émission d'OCA ;
- Cass. civ. 3ème, 19 sept. 2024, n° 22-18687, Bull. : droit de l'usufruitier sur le dividende issu de la vente de la totalité des immeubles sociaux.

B - Opérations de cession et transmission.

- Cass. com., 29 mai 2024, n° 22-13158, Bull. : clause d'exclusion privant l'associé visé de son droit de vote dans une SAS ;
- Cass. com., 10 juil. 2024, n° 22-21947, Bull. : violence économique et cession de droits sociaux ;
- Cass. com., 10 juil. 2024, n° 22-15651, Bull. : prix déterminable et clause prévoyant la caducité de BSA en cas de licenciement pour faute grave
- Cass. com., 18 sept. 2024, n° 23-10.183, Bull. : le dol du cédant peut être invoqué même si le cessionnaire ne s'est pas informé par lui-même ;
- Cass. com., 18 sept. 2024, n° 22-18.436, Bull. et Cass. com., 18 sept. 2024, n° 23-10455, Bull. : ordre de mouvement par formulaire Cerfa et date du transfert de propriété des actions.

Objectifs pédagogiques

- Actualiser les connaissances en droit des sociétés
- Contextualiser les nouveautés
- Appréhender les incidences pratiques des nouveautés jurisprudentielles
- Augmenter la sécurité dans la gestion des dossiers de droit des sociétés

Prérequis

Aucun prérequis

À qui s'adresse cette formation ?

Avocats, Juristes d'entreprise, Magistrats, Juges des tribunaux de commerce, Greffiers des tribunaux de commerce, Experts-comptables, Commissaires aux comptes.

Support pédagogique

Document détaillé de formation à récupérer en fin de session

Informations technique

- Formation à distance - accessible aux personnes handicapées (déficience de motricité)
- Après avoir validé votre inscription, vous recevrez un email de confirmation vous présentant les modalités techniques afin d'assister à ce webinar
- Votre inscription vous donnera l'accès : au replay et aux supports de formation durant 1 an
- Ce webinar permet de valider **3 heures** au titre de la formation continue

Mode de vérification de l'acquisition pratique des contenus

Le module est scindé en unité d'apprentissage ainsi qu'en séquences. Chaque étape de la formation fera l'objet d'une validation intermédiaire. L'apprenant pourra ainsi vérifier qu'il a correctement assimilé les connaissances.

Modalités d'accompagnement ou de tutorat à distance de l'apprenant

L'apprenant dispose d'une messagerie ainsi que d'un forum de discussion. Ces deux options lui permettront de communiquer avec notre direction scientifique et notre équipe de juristes. Ils répondront aux différentes interrogations documentaires ou d'application de régime, dans le respect du périmètre du droit.

Description des supports pédagogiques

Références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité, accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf.